

Arrêté n° 2026-148

Objet : **Réglementant temporairement
la circulation lieu-dit Lan Botan du 18 mai
au 14 août 2026.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 ;

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain ;

Considérant La demande de la société Scopatel en date du 07 mai 2026.

Considérant Que du 18 mai au 14 août 2026, des travaux de remplacement de poteau téléphone, au lieu-dit Lan Botan vont être réalisés par la société Scopatel.

Considérant Qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 18 mai au 14 août 2026, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour des travaux de remplacement de poteau téléphone lieu-dit Lan Botan.

ARTICLE 2 : La circulation sera réglementée et une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société (panneaux B15/C18 ou feux tricolores) où sera affichée une ampliation du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services municipaux, la police municipale et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 15 Mai 2026

Le Maire,
Guillaume ROBIC

